

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_001

Séance du jeudi 04 janvier 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 27/12/2017

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY *Michèle BUISSON*

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, ~~Michèle BUISSON~~, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Vente de parcelles au Département pour aménagement RD35 à Fraissinet - DE_2018_001

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet du Conseil Départemental visant à l'aménagement de la RD35 entre les PR20,030 et 20,470.

Ce projet consiste à porter la largeur de la chaussée à 5.5m avec des accotements d'un mètre afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

La réalisation de ce projet implique que le Département se porte acquéreur de terrain permettant cet agrandissement. Deux parcelles de la Commune sont concernées par ce projet. Il s'agit des parcelles E95 et E96 (ancienne commune de Fraissinet de Lozère) pour des emprises respectives de 120m² et 110m²

Le Département propose un prix d'achat de 0.15€/m² pour la parcelle E95 soit 18 € et de 8€ le m² pour la parcelle E96, soit 880 €.

Le prix de vente sera définitivement calculé en fonction de la surface arpentée par le géomètre-expert après travaux.

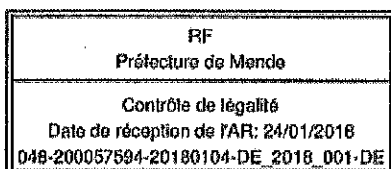
Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter cette offre pour permettre la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE de vendre des terrains au Conseil Départemental pour la réalisation de travaux d'élargissement de chaussée à Fraissinet de Lozère, selon les conditions présentées ci dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de la promesse de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les documents nécessaires à la vente, y compris d'éventuels actes notariés.



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert
Les jours, mois et an que ci-dessus
Le Maire, Alain Jaffard

